

Votants : 81 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 24 février 2017 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 7 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 6 mars 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET DE DECRET RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES- AVIS DE LA CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Thierry BEAUFILS à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Jérôme BALOGE, Dany BREMAUD à Philippe MAUFFREY, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Alain GRIPPON, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sebastien PARTHENAY à Christelle CHASSAGNE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents:

Gérard GIBAULT, Marcel MOINARD, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 6 MARS 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET DE DECRET RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES- AVIS DE LA CAN

Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le courrier de consultation du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine réceptionné le 4 janvier 2017 et ses annexes (projet de décret modificatif et tableau comparatif entre le statut actuel et le projet de statut) relatif au projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu l'article L. 321-2 du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers de l'État,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais doit émettre un avis en sa qualité d'EPCI à fiscalité propre compétent en matière de plan local d'urbanisme dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du courrier cité ci-dessus (l'avis est réputé favorable passé ce délai),

Il est rappelé que l'EPF Poitou-Charentes (EPF PC) a été créé par décret du 30 juin 2008 pour agir sur l'ensemble du périmètre de la région Poitou-Charentes et que, suite à la création de la région Nouvelle-Aquitaine, une mission a été confiée au préfet de ladite région pour évaluer l'opportunité d'une extension du périmètre de l'EPF PC. Les conclusions de ces travaux ont conduit à proposer une extension de l'EPF PC à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine à l'exception de l'Agglomération d'Agen et des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques très largement couverts par des Etablissements Publics Fonciers locaux.

Au-delà du périmètre, le projet de décret modifie également certaines dispositions statutaires dont :

- La dénomination : Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
- Le nombre de membres du Conseil d'administration : 57 au lieu de 31,
- Le nombre de membres du Bureau : 19 au lieu de 8,
- L'assouplissement des règles de quorum : 2/5 des membres du CA sont requis,

Considérant qu'en matière de gouvernance, chaque communauté d'agglomération disposera d'un représentant au sein du CA, que le Bureau sera composé de 7 représentants pour les communautés urbaines et d'agglomération et qu'un Vice-Président représentera les communautés urbaines et d'agglomération,

Considérant qu'il n'est pas envisagé d'évolution sensible de la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) (représentant actuellement 4,96 euros/habitant) et que le rapport préconise « de suivre précisément l'emploi de la TSE sur les territoires qui l'auront produite » pour maintenir les moyens d'intervention de l'EPF sur le « territoire historique »,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20170306-C09-03-2017-DE

Date de télétransmission : 09/03/2017 Date de réception préfecture : 09/03/2017 Considérant que les travaux de la mission de préfiguration ont conduit à structurer l'établissement en trois agences (Poitiers – siège / Limoges / Gironde) « au plus près des décideurs locaux »,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008, portant création de l'EPF PC,
- Prendre acte des modifications statutaires,
- Solliciter l'installation d'une agence et/ou du siège social à Niort,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toute disposition afférente à cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 81 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué